

Le cas Avia mérite de rester dans les annales macroniennes, c'est le reflet de la ceausescusation de notre pays

écrit par Gladius | 5 novembre 2020



Laetitia AVIA ! Danger public !

Pour faire suite aux articles de [Christine](#) et de [Gérard](#) sur Laetitia (un si joli prénom, dommage ! couplé avec une si vilaine figure). Comme quoi on n'en a pas fini avec cette peste noire !

Avia, malgré les 4 « affaires » qu'elle traîne derrière ses grosses fesses, veut « assainir le contexte politique » ?

Elle vient de lancer la nouvelle à la presse : elle lui a présenté les grandes pistes de la resucée de sa première Loi « contre la haine en ligne »

Il est quand même bon de rappeler, comme cela a déjà été fait par mes amis cités plus haut, que sa précédente loi

avait été retoquée par le Conseil constitutionnel. Pour démontrer que cette teigneuse a de la suite dans ses idées, qu'elle ne lâche pas le morceau et qu'elle veut à tout prix nous pourrir la vie sous une dictature macronienne.

Et pour ce faire, elle use de son culot confondant, quand elle prend l'habit de « la louve qui prêche aux moutons les bienfaits qu'il y a, à se faire bouffer » ! Deux facettes, dans sa personnalité et sa façon de faire, le démontrent.

La première relève de notre ressenti instinctif, mais qui ne trompe pas : on ne manque pas de la voir, d'une part se lancer dans un « combat contre les discours de haine et les contenus illicites sur les réseaux », c'est-à-dire à l'échelle de la société, et d'autre part, et en même temps, ne pas appliquer ce beau principe à elle-même, notamment quand elle fait preuve, très clairement, de sa propre haine vers les patriotes blancs.

Car elle suinte la haine sur tout son visage. Elle pue la haine.

Avant de passer à la seconde facette, factuelle celle-là (et croquignolesque, du moins pour moi), je présente les grandes lignes de son « nouveau » projet de loi (laquelle n'est pas d'ailleurs, comme la première, une loi en soi, mais une sorte d'additif, que l'on va glisser en douce, dans la prochaine « loi sur le séparatisme »). Une magouille de plus, bien vicelarde.

Voici ce catalogue, presque à la « Prévert » (je pourrais dire à la « Prénoir », mais je n'ose pas) :

-1 : « obligations de modération » pour les plateformes, avec des moyens humains (donc avec toute la subjectivité que cela peut impliquer), techniques (si ce n'est des humains ce sera des robots ? à terme, de l'Intelligence Artificielle ?) et financiers.

« utilisation envisagée » d'algorithmes (mot magique). Sait-elle cette ignare, comment on développe ces « trucs de Blancs » et combien il est difficile voire impossible, de caser du subjectif dans des « modèles objectifs ». Elle va jusqu'à demander l'élargissement de ces investigations par algorithmes, je cite : « dans le champ du retrait automatique des contenus « problématiques ». Je souligne : pro-blé-ma-tiques !! Cela promet de belles et énormes dérives, ça madame !

« incitation (appelée élégamment : «élément de coopération ») aux plateformes, à identifier les auteurs des contenus « jugés illicites ».

Enfoncées les méthodes des nazis et du KGB. On va pouvoir y aller à fond, dans l'utilisation de ces moyens techniques hyper-flicards, contre les mal-pensants , surtout s'ils sont patriotes.

-2 : le création d'un nouveau Parquet (et un Parquet de plus, un ! nouvelle manie !). En l'occurrence, il s'agit de la résurrection de défunt Parquet inscrit dans son premier projet de loi.

Appelé Parquet Numérique (à quand un Parquet anticons ?), qui engagera, bien évidemment, des procédures contre les auteurs des contenus estimés nuisibles, même « problématiquement ». (au fait, je viens d'y penser : comment codifier et quantifier les peines ? vite, vite une autre loi, pour pallier ce manquement).

-3 : (et là, cela devient tristement grotesque) : la création d'un « Permis internet » à destination des collégiens ! Attribué après un « petit examen », et permettant de « sensibiliser les jeunes à l'usage des réseaux sociaux ». Le sublime de la connerie, aux bras de la vicelardise.

A quand, une makronjugend ?

Je reviens à la seconde facette de l'Avia-la-fourbe, qui joue la parangonne de vertu civique et politique, et la censeure des foules (pour une fois l'écriture inclusive me convient).

Alors que la dame n'est toute blanche, question antécédents délictueux ! Elle se trimballe avec quelques casseroles, mais pour chacune d'elles, je n'ai pas entendu (sauf erreur de ma part) qu'un quelconque parquet s'y soit intéressé.

Je décline, en résumant :

-en 2017, elle agresse sérieusement un conducteur de taxi. Puis elle tente de faire modifier l'article de Wikipédia qui avait évoqué cette affaire, sans succès bien sûr. Elle récidive auprès du Canard enchaîné, en voulant faire supprimer l'article que le Canard avait publié. Rien qu'un petit pan-sur-son-bec.

-prise illégale et à des fins personnelles, de moyens appartenant à l'Assemblée nationale (dans le cadre de sa campagne des municipales dans le 12ème arrondissement de Paris)

-utilisation illégale et à des fins personnelles, de 2 de ses assistants parlementaires, également dans le cadre des municipales.

-comportement délictueux récurrents, envers ses propres assistants : sexisme, homophobie, violences et... , propos racistes (du lourd ! pas beau ça madame !).

Il faut dire qu'elle est membre du bureau exécutif et porte-parole de la REM. Donc intouchable, comme Benalla en son temps (et encore pour un bon bout de temps).

Ce cas Avia mérite de rester dans les annales macroniennes. Il est le reflet de la ceausescusation de notre pays. (jusqu'au final ?)